

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4114

commission principale : finances et institutions

objet : **Contrôle du réseau d'assainissement - Opération n° 1335 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet doit permettre la mise en œuvre d'une solution (logiciel et outils de saisie nomades) pour le contrôle de l'état de santé et de fonctionnement du système de collecte et de transport des eaux usées et pluviales de la communauté urbaine de Lyon.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- améliorer le service rendu, à l'usager, en permettant de diminuer, voire supprimer à terme le nombre de dysfonctionnements du réseau (bouchages de branchements particuliers, mauvaises odeurs, etc.),
- diminuer les coûts d'exploitation des ouvrages par une plus juste adéquation des moyens avec les besoins du terrain, grâce à une meilleure connaissance du patrimoine (état de santé et de fonctionnement),
- améliorer la réalisation, en collaboration avec le secteur territorial de la direction de l'eau, d'un programme de travaux plus cohérent et abouti.

Le périmètre fonctionnel du projet est le suivant :

- l'organisation et la planification de l'activité de contrôle du patrimoine réseau assainissement,
- la collecte d'observations lors d'opérations de contrôle pédestre,
- la valorisation des observations réalisées par inspections télévisées,
- une contribution à la mise en conformité du système d'information géographique vis-à-vis de la réalité des ouvrages d'assainissement sur le terrain,
- l'analyse et le partage des informations d'état des ouvrages d'assainissement.

Afin de lancer rapidement une consultation sur ce projet une première individualisation a été acceptée par délibération n° 2006-3382 en date du 2 mai 2006, après avis favorable du pôle finances le 1er mars 2006 et du Bureau le 20 mars 2006.

Cette première individualisation portait sur un montant de 529 K€ découpé comme suit :

Investissement (en K€ HT)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
logiciel		82	15				97
adaptation/personnalisations	42	184	35	23	12		296
formation		21	2	1			24
matériel spécifique		48	64				112
total	42	335	116	24	12		529

Pour mémoire l'estimation de dépenses de fonctionnement sur ce projet était la suivante :

Fonctionnement (en K€ HT)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
contrat de maintenance			12	24	24		60

Le montant définitif du projet est fixé à 653 K€ HT, soit un complément de 124 K€ HT par rapport à l'estimation initiale.

Cet écart, par rapport aux prévisions originales, est justifié par :

- le caractère innovant de ce projet, sans précédent ni retour d'expérience dans d'autres collectivités,
- la fourniture de logiciels réutilisables pour le futur projet gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) de la direction de l'eau.

En conséquence le nouveau montant global de ce projet est établi de la façon suivante :

Investissement (en K€ HT)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
logiciel		74	13				87
adaptation/personnalisations		416	15	15	12		458
formation		23	0	0			23
matériel spécifique		11	69	3	2		85
total		524	97	18	14		653

De même, pour mémoire, il convient de noter que les prévisions de dépenses de fonctionnement sont maintenant les suivantes :

Fonctionnement (en K€ HT)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
maintenance			20	40	40		100

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle finances le 26 mars 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 124 K€ pour l'opération n° 1335 - contrôle du réseau d'assainissement, portant le montant initial de 529 K€ à 653 K€.

2° - Ces crédits sont inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - compte n° 2 205 200 - ligne générale 019 251 - opération n° 1335 pour un montant de 568 K€ HT et compte n° 2 218 300 - ligne générale 019 253 - pour un montant de 85 K€ HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,